

SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

31^e COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

LILLE, SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

GRAND PALAIS - 1 BLD DES CITÉS-UNIES 59777 EURALLILE
Gare TGV Lille Europe – Gare Lille Flandre – Métro Grand

MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE !



Dessin mis à disposition par RESF 93

Inscription en ligne préalable obligatoire avant le 20 septembre 2021 :

www.lesaf.org

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



31^e COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

GRAND PALAIS - 1 BLD DES CITÉS-UNIES 59777 EURALLILE
Gare TGV Lille Europe – Gare Lille Flandre – Métro Grand Palais

MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE !

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées aux étrangers en matière pénale.

Compétences visées : Amélioration des connaissances pratiques et droit des étrangers.

Public visé et prérequis : Toute personne intéressée par le droit des étrangers : magistrats, avocats et juristes associatifs. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : Apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

La formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE !

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021, LILLE, GRAND PALAIS
1 bld des Cités-Unies à Euralille, Gare TGV Lille Europe, Gare Lille Flandre, Métro Grand Palais

PROGRAMME

9H00-9H20 : ALLOCUTIONS DE BIENVENUE ET D'OUVERTURE

9h30-13h : 1^{ère} TABLE RONDE
« COUVREZ CES GENS QUE JE NE SAURAI VOIR »

1) DANS LA LIGNE DE MIRE : LES CATEGORIES D'ÉTRANGERS VISES

2) SOUS-TRAITANCE, SOUS-TRAITEMENT : L'EXTERNALISATION DU SERVICE PUBLIC

DÉBAT & PAUSE

3) LOIN DES YEUX LOIN DU CŒUR : DÉMATERIALISATION ET DÉSHUMANISATION

4) TELE-AUDIENCES : MYTHE OU TELE-REALITE ?

DÉBAT & PAUSE DÉJEUNER

14h30-17h : 2^{ème} TABLE RONDE
« LES ACTIONS À MENER »

1) CONTRE L'INSÉCURITÉ JURIDIQUE, « PGD » DU DROIT DES ÉTRANGERS

DÉBAT

3) STENT OU PONTAGE ? LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE ET L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC

DÉBAT & PAUSE

4) PAR DELÀ LE DROIT : MOBILISATIONS CITOYENNES

DÉBAT

CONCLUSION : QUELS COMBATS POUR DEMAIN ?



COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE !

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 20 septembre 2021 :

www.lesaf.org

Tarifs :

- ☐ Avocat adhérent SAF : 120€ TTC
- ☐ Avocat non adhérent SAF et autre public : 140€ TTC
- ☐ Avocat honoraire, retraité, associatif : 50 € TTC
- ☐ Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles-inscription préalable auprès du SAF
- ☐ Participera au déjeuner : 20 € (s'inscrire impérativement au plus tard le 16 septembre 2021)

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 - SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : sept heures

ATTENTION ! Cette formation est prise en charge à titre individuel par le FIFPL !

Pour valider la formation et la prise en charge FIF PL, Il sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.